

Domaine Santé

Filière Soins infirmiers

Développement professionnel 1 (DP1)

1. Caractéristiques du module

Code : S.SI.371.1002.F.23

Degré d'études : ☒ Bachelor ☐ Master

Année académique : 2025-2026

Année d'études : ☒ 1^{ère} ☐ 2^{ème} ☐ 3^{ème} Crédits ECTS : 4

Type : ☒ Module obligatoire ☐ Module à option obligatoire ☐ Module facultatif
☒ Module dont l'échec définitif entraîne l'exclusion de la filière selon l'art. 32, al. 1 du règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) à la HES-SO du 2 juin 2020

Organisation temporelle : ☒ Module sur 1 semestre ☐ Module sur 2 semestres
☒ Semestre d'automne ☐ Semestre de printemps

Langue principale d'enseignement : ☒ Français ☐ Allemand ☐ Anglais

Répartition des heures selon la planification de cours

2. Pré-requis

☐ Avoir validé le/les modules : ☐ Avoir suivi le/les modules : ☒ Pas de prérequis ☐ Autres :

3. Compétences, rôles exercés et apprentissages visés

Références :

Conférence spécialisée Santé des Hautes écoles spécialisées suisses. (2021). *Compétences relatives aux professions de la santé*.

https://www.hes-so.ch/fileadmin/documents/HES-SO/Documents_HES-SO/pdf/sante/competences-professions-sante_fr.pdf

Loi fédérale du 30 septembre 2016 sur les professions de la santé (= LPSan ; RS 811.21 ; état le 1^{er} février 2020).

Ordonnance du Conseil fédéral du 13 décembre 2019 relative aux compétences professionnelles spécifiques aux professions de la santé selon la LPSan (= OCPSan ; RS 811.212 ; état le 1^{er} février 2020).

Apprentissages critiques

- Développer une posture réflexive de novice : être capable d'identifier ses forces, ses limites et ses besoins d'apprentissage, et d'élaborer une stratégie personnelle pour progresser dans la formation.
- S'approprier la culture scientifique infirmière : comprendre et appliquer les bases de la recherche documentaire, reconnaître la structure d'un article scientifique, et mobiliser ces connaissances dans ses apprentissages.
- Intégrer le cadre réglementaire et éthique de la formation et de la profession : connaître ses droits et devoirs en tant qu'étudiant·e en soins infirmiers, et adopter des comportements conformes aux valeurs et principes de la profession.
- Développer une posture professionnelle et étudiante responsable : adopter des attitudes en cohérence avec les attentes de la filière (engagement, participation active, respect des règles de fréquentation, collaboration en groupe, gestion des outils numériques et de l'IA).
- Initier une pratique réflexive collective : apprendre à travailler en équipe (ex. via le TBL, concours ASI), en intégrant l'intelligence collective et la diversité des points de vue dans ses apprentissages.

Compétences visées

Le pronom "elles" utilisé tout au long de ce document désigne les personnes ayant terminé leurs études dans une des filières bachelor.

Rôle d'expert-e

- **A4** : Elles fondent leur intervention professionnelle sur les résultats de la recherche les plus probants, sur l'éthique et le jugement clinique et favorisent le transfert des résultats de la recherche dans la pratique. Elles participent, par leur activité professionnelle, à la formulation des questions de recherche pertinentes pour la pratique.

Rôle de communicateur-trice

- **B2** : Elles contribuent, dans l'équipe intra ou interprofessionnelle, au développement d'une compréhension commune des situations de soins, reconnaissent, de façon précoce, les risques de conflit et aident à leur résolution.

Rôle de collaborateur-trice :

- **C1** : Elles s'engagent et co-construisent, dans le cadre de projets de soins interdisciplinaires et interprofessionnels, à promouvoir et dispenser des soins infirmiers de qualité. Elles veillent au respect des principes éthiques infirmiers et au respect des autres professions de la santé.
- **C3** : Elles participent à la prise de décision dans les équipes intra- et interprofessionnelles en soutenant le point de vue des patients/clients et en adéquation avec le cadre législatif et l'éthique professionnelle.

Rôle de leader

- **D3** : Elles utilisent, de manière judicieuse, les technologies, les outils ainsi que les démarches qualité et évaluent, de manière critique, leurs avantages et risques concernant la sécurité des patients/clients, la qualité des soins et la protection des données.

Rôle de promoteur-trice de la santé

- **E1** : Elles s'engagent pour la santé et la qualité de vie des patients/clients et à la défense de leurs droits et de leurs intérêts. Elles tiennent compte des aspects éthiques, légaux, politiques et économiques dans le domaine des soins.

Rôle de professionnel-le

- **G1** : Elles adoptent une posture respectueuse de l'éthique professionnelle, une démarche réflexive systématique sur leurs propres valeurs et tiennent compte des stratégies nationales pertinentes. Elles agissent en conformité avec les prescriptions légales.
- **G2** : Elles représentent leur profession avec compétence et s'impliquent pour son développement et sa reconnaissance. Elles s'engagent pour des soins de qualité dans le système socio-sanitaire. Elles exercent leur profession de manière autonome, compétente et responsable

4. Contenus et formes d'enseignement et d'apprentissage

Contenus

Développement d'une culture scientifique (CL): (Axe 5)

- Recherche documentaire de base et avancée (mots clefs, MeshTerms, thesaurus, Hetop, bases de données, VPN)
- Références bibliographiques et usage de Zotero
- Introduction à la méthode scientifique
- Structures des articles scientifiques et professionnels
- Etudes quantitatives et qualitatives

Développement de la posture estudiantine (PE): (Axe 2)

- PEC 22
- Règlement d'étude
- Réseau associatif professionnel
- Concours ASI
- Sensibilisation à l'intelligence artificielle
- Approche de la posture estudiantine au-travers des outils d'apprentissages liés à l'Intelligence artificielle
- Développement de la posture professionnelle dans le domaine de la pharmacologie (concepts pharmacologique, concepts liés à l'administration)

Réflexivité - Evaluation de ses forces, de ses ressources et de ses besoins (REFoRB) (Axe 5)

- Démarche réflexive/introspective - auto-évaluation
- Intelligence collective
- Valeurs personnelles
- Croyances par rapport aux apprentissages
- Attitudes (dimension affective, comportementale, cognitive)
- Soft-skills, catégories des forces
- Utilisation de l'intelligence artificielle dans le processus d'apprentissage
- Dispositif d'Accompagnement à la Professionnalisation (DAP)

Formes d'enseignement et d'apprentissage

L'enseignement repose sur une alternance de cours magistraux, activités préparatoires et dispositifs collaboratifs (TBL, travaux de groupe, quiz formatifs), afin de développer à la fois des connaissances théoriques solides et des compétences pratiques en réflexion critique, culture scientifique et posture professionnelle. L'intelligence artificielle comme outil, est sollicitée dans le cadre du module DP1 pour les tâches suivantes :

- Préparation de cours ou de module
- Conception de vignettes, études de cas et situations
- Suggestion de pistes pour renforcer l'approche par compétences
- Génération de formes, questions ou situations d'examen
- Élaboration d'une grille de notation et du barème

Et les modalités ci-dessous seront contributives au développement des rôles : Cours ex-cathédra, séminaires, auto-évaluation, exploitation de supports multimédia, Moodle HES-SO, lectures d'articles, Quiz et QCM formatifs, activités pédagogiques préparatoires aux enseignements du module, Teams Based Learning (TBL) formatif et sommatif.

Exigence de fréquentation

La présence aux cours est obligatoire. Toute absence doit être annoncée. L'étudiant·e est tenu·e de rattraper le contenu du cours sous sa propre responsabilité.

* Des activités de rattrapage peuvent lui être également imposées.

**En cas d'absence justifiée, les évaluations continues ne sont pas nécessairement rattrapées et peuvent être retirées du calcul de la note finale.

***En cas d'absence justifiée à une évaluation :

En cas d'absence justifiée à une évaluation d'un ou plusieurs examens du module, les modalités de ces examens peuvent être sujettes à des changements. Il incombe au responsable du module de définir ces modalités

*en fonction du module

**en fonction des activités de contrôle continue

***si le rattrapage est différent de l'examen

5. Modalités d'évaluation et de validation

Initial

L'évaluation initiale du module repose sur :

- Une évaluation continue individuelle et de groupe selon une modalité Teams Based Learning (TBL) portant sur les champs de la Culture Scientifique (CS) et de la Posture Estudiantine (PE) (30% de la note).
- Teaser du concours de l'ASI en groupe à rendre sur Moodle (10% de la note).
- Une évaluation individuelle en semaine 50 (60% de la note).

Les différentes modalités d'évaluation ainsi que les critères seront précisés lors de l'introduction du module. La validation du module (attribution des crédits ECTS) repose sur l'obtention d'une note ECTS suffisante, allant de A à E.

Période :

- TBL : contrôle continu
- Projet de groupe : semaine 48
- Examen écrit final : semaine 51

L'utilisation de l'IA dans le cadre des examens n'est pas admise.

Remédiation

☒ Remédiation possible en cas de note Fx au module

☐ Pas de remédiation

- Modalités : la remédiation du module consiste en un travail complémentaire individuel sous forme d'examen oral
- Période : semaines 22-23

La remédiation permet à l'étudiant-e d'obtenir la note E en cas de réussite.

En cas d'échec à la remédiation, l'étudiant obtient la note F et peut répéter le module.

Répétition

Selon l'article 37, alinéa 1 du Règlement d'études des filières Bachelor de la HEdS (juin 2021) « Les exigences et les conditions de réussites font l'objet d'un document écrit signé par l'étudiant-e et par la ou le responsable de module voire par la ou le responsable de filière. »

La répétition permet à l'étudiant-e d'obtenir les notations de A à E en cas de réussite ou F en cas d'insuffisance. Dans ce dernier cas, l'échec au module est définitif et entraîne l'exclusion de la filière et l'exmatriculation.

Selon l'article 37, alinéa 3 du Règlement d'études des filières Bachelor de la HEdS (juin 2021) « Sur demande écrite dûment motivée de l'étudiant-e, déposée au secrétariat de filière au minimum dans les 30 jours qui précèdent la date de la répétition prévue, un report du délai de répétition du module peut être accordé par la ou le responsable de filière. Un report ne peut être demandé qu'une seule fois pour un module répété. »

6. Bibliographie principale

- Burgess, A., van Diggele, C., Roberts, C., & Mellis, C. (2020). Team-based learning: design, facilitation and participation. *BMC Medical education*, 20(2), 1-7.
- Fortin, M-F. et Gagnon, J. (2016). Fondements et étapes du processus de recherche : Méthodes quantitatives et qualitatives (3e édition). Montréal, Québec : Chenelière éducation. *Revue des sciences de l'éducation*, 43(1), 264-265.
- Loi fédérale du 30 septembre 2016 sur les professions de la santé (LPSan ; RS 811.21 ; état le 1er février 2020). www.bag.admin.ch/bag/fr/home/strategie-und-politik/gesundheitspolitik/gesundheitspolitische-strategie-2030.html
- Michaelsen, L. K., Knight, A. B., & Fink, L. D. (Eds.). (2002). *Team-based learning: A transformative use of small groups*. Greenwood publishing group.
- Plan d'études cadre 2022, Bachelor of Science HES-SO en Soins Infirmiers (PEC 22; état le 03.2022). <https://intra3.hes-so.ch/modules/InternetFiles/readfile.asp?SharepointDLCDocId=HESSO-904-7387>

7. Responsable(s) de module

Responsable(s) : Christophe Hoang-Tho

Equipe pédagogique : Enseignants de la HEdS et vacataires

Descriptif validé le 08 septembre 2025 par

Walter Zecca
Co-responsable de filière